

Votre recouvrement dans le cadre des procédures collectives

Le meilleur moyen de traiter ses impayés sur un plan juridique est de maîtriser les différents textes ayant vocation à s'appliquer et les différentes actions qu'il est possible d'entreprendre à chaque moment de l'existence de votre créance. (avant échéance, au cours de la phase amiable ou judiciaire et lors d'une éventuelle procédure collective)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes procédures judiciaires pouvant être engagées et pouvoir apprécier leur opportunité au regard de la créance considérée
- Maîtriser l'ensemble du déroulé de la procédure collective, afin d'intervenir auprès du bon interlocuteur en respectant les dispositions légales
- Connaître ses droits et obligations en tant que créancier / fournisseur

PROGRAMME

Préambule : Orienter son recouvrement à l'issue de la phase amiable

- > La phase judiciaire

Tour d'horizon des différentes procédures envisageables à travers le prisme coût / durée prévisible / efficacité

- L'injonction de payer
- La procédure au fond
- La procédure de référé et les autres mesures d'urgence
- Les mesures conservatoires
- La procédure spécifique du chèque impayé
 - > Les procédures collectives

Le cadre général des procédures collectives

- Les différentes procédures ayant vocation à traiter les difficultés de l'entreprise
- Les différents intervenants
- Les principaux effets de l'ouverture d'une procédure collective

L'action fondamentale du créancier : la déclaration de créance

- Quelle(s) créance(s) déclarer ?
 - > Exercices pratiques
- Les droits et obligations des créanciers / fournisseurs
- Le relevé de forclusion

Les différentes actions permettant de réduire sa créance

- Comment réduire son risque et le montant de sa créance dans le cadre de la procédure collective

Le suivi de la procédure collective

- Les différentes possibilités d'intervention du créancier

 **1 jour**

prix par participant

740 € HT

code formation : GF25

option restauration

18 € par jour



PRESENTIEL

POUR QUI ?

- Personnels des services administratifs, comptables et financiers de l'entreprise

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis

SESSIONS

Paris

- 22 avr. 2024
- 21 mai 2024
- 24 juin 2024
- 23 sept. 2024
- 28 oct. 2024
- 25 nov. 2024
- 9 déc. 2024

- La clôture de procédure collective ; conséquences pour le créancier

STAGE / FORMATION

Intitulé _____
Code _____
Date _____ Lieu _____
Prix HT _____ + TVA (taux en vigueur de 20%) _____ Prix TTC _____
Nombre de repas _____ Prix total des repas _____

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE

Raison sociale _____
N° SIRET _____ N° TVA _____ Effectif _____
Adresse _____
Tél. _____ Fax. _____

Responsable Formation

M. Mme
Nom _____ Prénom _____
Fonction _____ Tél.(ld) _____
Email _____

PARTICIPANTS

M. Mme
Nom _____ Prénom _____
Fonction _____ Tél.(ld) _____
Email _____

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (indispensable)

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il
apparaître sur votre facture ?

Oui Non
Si oui, numéro _____

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?

Oui Non
Numéro de prise en Charge _____

Adresse de votre OPCA _____

RÈGLEMENT

Ci-joint un chèque de _____ € TTC
(à l'ordre de Tanit Formation)

Par virement à notre banque :

CIC PARIS MOGADOR
FR76 3006 6107 4100 0200 8570 337 BIC : **CMCIFRPP**

Nom _____
Prénom _____

Date _____

Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire)

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Tanit Formation au premier jour de la formation, Tanit Formation se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.